

Les relations Léopold III - Henri De Man (1938 - 1940)

par Eric-John NACHTERGAELE,

Licencié en Sciences Politiques.

★

Wynendaele, la rupture de Léopold III et de ses Ministres, le 25 mai 1940, sont les images que l'on évoque lorsqu'il est question des relations du souverain avec le Président du Parti Ouvrier Belge. Henri De Man reste, avant tout, dans les esprits, l'homme de confiance, le conseiller politique de Léopold III lors de la campagne des dix-huit jours et des quelques mois d'incertitude qui le suivirent. Ce penseur socialiste, successeur d'Emile Vandervelde à la tête du mouvement ouvrier socialiste, n'est pas à proprement parler le prototype d'homme que d'aucuns s'attendaient à voir à côté du Chef de l'Etat belge durant cette période trouble, ne fut-ce par ses appartenances politiques, sa position personnelle, son hyperneutralisme... Est-ce par un hasard fortuit que les deux hommes sont en ces circonstances réunis ? Il est clair qu'il ne peut être répondu à pareille question que par des présomptions.

Outre Wynendaele, ce que l'on évoque moins souvent, au sujet des relations Léopold III - Henri De Man, c'est le rôle que joua ce dernier en tant qu'agent de la politique parallèle (à celle de ses Ministres) du Roi, en faveur du maintien de la Paix. D'autre part, il n'a jamais été fait de comparaison entre les conceptions des deux hommes en matière de gestion de l'Etat. A la lumière de celle-ci, il sera peut-être plus aisé de comprendre le fossé existant entre le Roi et ses Ministres, la nuit du 25 mai, et l'attitude du Roi et de son Conseiller durant les premiers mois d'occupation. Si certes, il n'est pas possible de tirer des conclusions irréfutables de cette comparaison, de fortes présomptions peuvent être établies.

La préservation de la paix.

Henri De Man, peu après sa démission du gouvernement Janson le 12 mars 1938, faisait savoir au Roi et à quelques personnalités qu'il renonçait désormais à toute tâche ministérielle. Il émettait cependant une réserve à cette décision, en cas de guerre. Cette attitude était due aux déceptions et échecs qu'il avait subis tout au long de son expérience gouvernementale. D'aucuns affirment même qu'il garda un portefeuille dans les gouvernements van Zeeland II et Janson par volonté de défendre la paix à tout prix et servir la communauté face aux tensions internationales (1).

Pacifiste avant et surtout depuis son expérience de la guerre de 1914-1918, Henri De Man voulait à tout prix éviter à la Belgique un nouveau conflit et c'est ce qui en avait fait un partisan acharné de la politique d'indépendance prônée par le Roi Léopold III dans son discours du 14 octobre 1936.

Après les accords de Munich en septembre 1938, consacrant un équilibre européen précaire entre les démocraties et les régimes autoritaires, De Man voulut profiter de l'euphorie passagère qui les suivit afin de convoquer une conférence générale de la Paix. Il exposa les principes et thèses guidant cette idée dans des articles écrits pour le journal *L'Oeuvre* de Paris et édités ensuite sous le titre « Une Offensive pour la Paix ». De Man y condamnait le pacifisme belliqueux des démocraties. Il fallait, selon lui, construire une paix nouvelle basée sur « une solution d'ensemble pour éliminer les causes des antagonismes existants au lieu de n'agir que sur les symptômes » qui étaient les fascismes (2). Les causes des antagonismes étaient principalement les Traités de 1919. De nouveaux accords librement acceptés devaient les remplacer.

Soulignons que Henri De Man considérait les régimes en place à Berlin et à Rome comme définitivement installés, cela transparaisait clairement dans ses articles : « les Etats totalitaires ont le même intérêt que tous les autres à faire la paix, d'abord pour éviter la guerre que tous les peuples ont en horreur, ensuite pour éviter la crise économique » (3).

(1) NAESENS M., *Actes du colloque international sur l'oeuvre d'Henri De Man*, Genève, Faculté de droit de l'Université de Genève, 1974, p. 152. Pour un avis différent : RENS I., in *id.*, p. 155. Ce dernier ne pense pas que la préoccupation de la paix ait joué un rôle sur l'entrée de De Man dans ces deux gouvernements, elle ne serait apparue, selon lui, que lorsqu'il en est sorti. Dans le même ordre d'idées que NAESENS (c'est-à-dire jouer un rôle international) cf VANDERVELDE E., *Carnets 1934-1938*, Paris, Editions Internationales, 1966, pp. 68 et s.

(2) DE MAN H., *Une offensive pour la Paix*, Paris-Bruxelles, Labor, 1938, p. 16.

(3) *Id.*, pp. 28 et s.

De Man a cru en la volonté de ces Etats d'aspirer à la paix et à la stabilité et c'est pourquoi il proposait « sa » conférence de paix, dont l'initiative ne viendrait non pas des vainqueurs ou des vaincus de Munich, mais bien des Chefs d'Etat des pays du groupe d'Oslo (4). Cette idée allait à l'encontre d'un grand courant de l'opinion publique et aussi d'une grande majorité du POB, et ce notamment en Wallonie. Les régimes de Berlin et de Rome étant considérés par leur essence même, comme des menaces pour les démocraties, et donc comme fauteurs de guerre (5). Loin de vouloir la guerre, cette majorité ne croyait cependant pas en la politique d'indépendance et en l'alliance des neutres d'Oslo : il fallait prévoir le pire et se concerter militairement avec des pays tels que la France. Henri De Man était conscient de l'isolement de son point de vue, il écrira à ce sujet qu'il n'était « suivi que par une minorité du POB où (il) avait suffisamment à faire pour maintenir un minimum d'influence contre les bellicistes » (6).

Il entreprit, malgré cet environnement hostile, en décembre 1938 d'intéresser P.H. Spaak, alors Premier Ministre, et le Roi Léopold III à son projet de Conférence de Paix (7). Si le premier, tout en étant particulièrement attaché à la paix lui donna son accord, ce qui signifiait une « aide technique indispensable », il restait néanmoins sceptique quant aux chances de réussite. Celles-ci paraissaient hypothétiques surtout auprès des allemands et des italiens. D'autre part, il fut bien précisé que la mission ne revêtait qu'un caractère purement officieux.

L'accueil que fit Léopold III à l'initiative de De Man fut beaucoup plus encourageant pour ce dernier. Le Roi, qui avait lu certains de ses articles parus dans *L'Oeuvre* (8) le reçut au Palais le 23 décembre 1938 et lui fit part du grand intérêt qu'il portait pour pareille mission. Le Souverain ne semblait pas, outre mesure, tenir compte du climat de désapprobation qui régnait vis-à-vis de cette politique menée par De Man, ainsi que de ce qu'elle impliquait. L'identité de vue qu'avaient les deux hommes pour les problèmes de politique extérieure et de préservation de la paix ne faisait que se confirmer. Léopold III, fort du soutien officieux de son Premier Ministre pour la mission, pouvait donc se

(4) *Id.*, p. 29. Les pays du groupe d'Oslo sont : la Belgique, les Pays-Bas, le Danemark, la Suède, la Norvège.

(5) VANDERVELDE E., *La politique internationale*, 57^e Congrès du POB, Bruxelles, Secrétariat du POB, 1938, p. 20.

(6) Centre de recherches et d'études historiques de la seconde guerre mondiale (dorénavant CRSGM), Arch. HDM, 3/40 (mémoire sur la Mission de Paix de l'hiver 1938-1939).

(7) DE MAN H., *Cavalier seul. Quarante années de socialisme européen*, Genève, Le Cheval Ailé, 1948, p. 203 et CRSGM, Arch. HDM, 3/40.

(8) CRSGM, Arch. HDM, 3/46 (Robert Capelle, secrétaire du Roi, à Henri de Man).

permettre de l'appuyer, mais pas plus que Spaak, il n'entendait s'y immiscer (9), ce qui n'est qu'euphémisme.

La mission s'étala de la mi-décembre 1938 à la mi-février 1939. Son objet n'était pas la préparation d'une Conférence de Paix, mais bien de sonder officieusement les puissances de Munich pour savoir quel accueil elles réserveraient à une initiative des Etats d'Oslo visant la discussion de tout ce dont pouvait dépendre le maintien de la paix (10).

L'initiative échouait en février 1939 parce que les puissances de l'Axe, Rome et Berlin, ne voulaient en entendre parler (11). Déjà, à la fin janvier 1939, Henri De Man avait fait rapport au Roi et au Premier Ministre des difficultés qu'il avait rencontrées à Rome et de l'impasse allemande. Alarmé, le Souverain fit intervenir la machine diplomatique belge pour ménager à De Man une entrevue avec Hitler et Mussolini. Par l'initiative du Roi, le gouvernement était indirectement obligé d'appuyer la démarche. Celle-ci était considérée avec scepticisme et hostilité aux Affaires étrangères. Le département n'appréciait pas ce genre de diplomatie parallèle. Le Roi, à nouveau, insista pour que son nom ne soit pas prononcé (12).

Fait significatif, Léopold III soutint jusqu'au bout Henri De Man dans sa mission. Il devait donc compter fortement sur celle-ci, et avoir une énorme confiance en celui qui la menait, pour aller jusqu'à essayer de lui faire obtenir par la voie diplomatique officielle des entrevues avec les Chefs d'Etat de deux puissances fascistes, pour ce qui n'était tout compte fait qu'une mission officieuse. De Man expliquera quant à lui brièvement son action, en 1941, dans ses mémoires « Après Coup ». Il y dit en substance qu'il avait entrepris la mission de paix pour aider le Roi — « incarnant le devoir et l'honneur » — qui tâchait d'éviter à la Belgique la menace d'une guerre européenne (13).

Le 3 septembre 1939, Henri De Man devenait Ministre sans portefeuille dans le gouvernement Pierlot — coalition Catholique-Libérale s'élargissant aux Socialistes. C'était ce que l'on peut appeler un cabinet de guerre — C'est ce qui y motivait son entrée.

De Man fut, cependant, vite dégoûté par les pratiques régnant dans ce cabinet et par sa « faiblesse irrémédiable à l'égard du Parlement, de la presse et des puissances occultes qui tiraient les ficelles des marionnettes politiques » (14). Dès lors, il se consacra quasi exclusivement à

(9) VANWELKENHUYZEN J., *Un mystère Léopold III ?* in *Histoire de notre temps*, n° 5, Paris, Plon, 1968, p. 67.

(10) DE MAN H., *Cavalier seul*, pp. 203-212.

(11) CRSGM, Arch. HDM, 3/82 (Le Ghait, chef de cabinet de P.H. Spaak à HDM).

(12) *Id.*, 3/77.

(13) DE MAN H., *Après coup*, Bruxelles, Ed. Toison d'Or, 1941, p. 310.

(14) *Ibidem*, p. 317 et *Cavalier seul*, p. 213.

l'Œuvre Elisabeth « Pour nos soldats », qu'il présidait. On peut s'interroger sur le bien-fondé de la décision de confier à De Man le moral de la troupe alors qu'il était un neutraliste acharné (15). Certes, la Belgique était neutre, mais ses soldats devaient rester un tant soit peu combattifs... (16).

Henri De Man avait peu après son entrée au gouvernement donné son point de vue sur la conception qu'il avait de la neutralité belge. En octobre 1939 paraissait dans *Leiding* l'article « Genoeg sabotage van de onzijdigheid ! », signé de trois étoiles (17). S'il ne signait pas l'article de son nom en raison de ses fonctions officielles, De Man fit en sorte que l'on sache qu'il en était l'auteur. Ce fut le coup d'envoi d'une polémique opposant De Man (« Trois étoiles ») à, entre autres, Buset, le directeur de *la Revue socialiste*, qui était en quelque sorte le porte-parole de l'aile wallonne du POB hostile à la politique de neutralité (18).

L'article de *Leiding* regrettait que la majeure partie de la presse belge donnât l'impression que le gouvernement était neutre tandis que l'opinion publique aurait été d'un avis opposé. Or, cette impression était fautive et dangereuse, pour son auteur, le peuple ne voulant pas la guerre. La neutralité, c'était choisir « le parti de la paix contre la guerre » (19). En écrivant ces lignes De Man développait le thème du discours prononcé par le Roi le 4 septembre 1939 et particulièrement la mise en garde du Souverain à ses compatriotes, face aux violences de langage se manifestant dans la presse : « en ces moments graves où une parole, un acte, un écrit inconsidéré peut nuire aux intérêts du pays, je demande à chacun de s'imposer, dans l'expression de ses sentiments, la rigoureuse discipline qu'exige une stricte neutralité ».

Les thèses de stricte observance neutraliste développées par De Man allaient à l'encontre de l'opinion de ses collègues au gouvernement, ceux-ci voyant la nécessité de se protéger militairement vis-à-vis du Reich. L'alerte du 6 novembre 1939, faisant croire à une attaque imminente des troupes allemandes contre la Belgique et les Pays-Bas, ne faisait que renforcer leurs appréhensions. Le neutralisme intégral n'était plus à la mode. Le Roi lui-même se trouvait en désaccord avec ses Ministres sous

(15) GERARD-LIBOIS J. et GOTOVITCH J., *L'an 40. La Belgique occupée*, Bruxelles, CRISP, 1970, p. 23.

(16) De Man rapporte dans *Cavalier seul*, p. 220, que le 11 mai 1940 il donnait ordre pour que l'on change le caractère des journaux : « Le Barbelé » et « De Pinne-kensdraad » distribués à toutes les unités de l'armée, de façon suivante : « Combattivité au lieu de neutralité ».

(17)***, *Genoeg sabotage van de onzijdigheid*, in *Leiding*, n° 10 (octobre 1939), pp. 605-612. *Leiding* était une revue socialiste flamande dont De Man assurait la direction.

(18) *La Revue socialiste* était le pendant francophone de *Leiding*.

(19)***, *art. cit.*, p. 607.

l'apparence d'une adhésion commune à la politique de neutralité (20). Le gouvernement penchait alors pour une prise de contact au niveau des Etats-majors avec la France et la Grande-Bretagne. Malgré cela, le 22 novembre 1939, Léopold III écrivait à P.H. Spaak pour insister sur l'absolue nécessité de suivre une politique scrupuleusement neutre dont dépendait le sort du pays (21). Cet attachement à la politique de neutralité, le Roi le garda jusqu'aux heures fatidiques du 10 mai 1940. Ce qui n'ira pas sans provoquer des heurts entre lui et son gouvernement et ce de plus en plus fréquemment (22).

Henri De Man, tout comme son souverain, gardait foi dans la politique de neutralité. Il ne semblait pas réaliser l'enjeu du combat, à savoir l'opposition entre les démocraties, ayant des défauts, mais garantes de certaines règles fondamentales de l'humanité et de la morale face à la barbarie déployée par les nazis. Buset, dans sa deuxième réponse à De Man, mettait en garde que n'arrive à la Belgique le sort de la Pologne qui aurait pour conséquence « les arrestations en masse, exécutions sommaires, camps de concentration, déportations, pillages des magasins et des usines, confiscations au profit de l'Allemagne de nos marchandises, de notre cheptel, de nos machines » (23).

Inéluctablement, la position de De Man au sein du POB — dont il était Président depuis le 24 mai 1939 — allait en s'affaiblissant. Au Congrès de son parti à la Noël 1939 il recevait même indirectement un blâme puisque les orientations défendues par ses adversaires étaient approuvées et adoptées en résolutions. Dès ce moment il laisse en fait la Présidence du POB au Vice-Président A. Delattre, un wallon opposé à ses idées (24).

Le 5 janvier 1940 il démissionnait du gouvernement Pierlot. Le fit-il de plein gré, comme il l'affirme, ou lui fit-on comprendre qu'il n'y était plus à sa place ? Ce qui est certain, c'est qu'il y était « mal vu des partis bourgeois, et en raison de sa manie de neutralité, des franco-et anglophiles de tous les partis » (25). Henri De Man était totalement isolé. Il réintégra alors l'armée en tant que capitaine-commandant de réserve, et continua à présider aux destinées de l'Oeuvre Elisabeth. Ses

(20) ARON R., *Léopold III ou le choix impossible*, Paris, Plon, 1977, pp. 207-211.

(21) *Id.*, p. 215.

(22) *Id.*, p. 289.

(23) BUSET M., *Deuxième réponse à Leiding*, in *La Revue socialiste*, n° 1 (janvier 1940), p. 22.

(24) CLAEYS-VAN HAEGENDOREN M., *25 jaar belgisch socialisme*, Antwerpen, Standaard Wetenschappelijke Uitgeverij, 1967, p. 401, et *id.*, *Hendrik De Man*, Antwerpen-Utrecht, De Nederlandsche Boekhandel, 1972, p. 287.

(25) HÖJER C.H., *Le régime parlementaire belge de 1918 à 1940*, Uppsala, Almqvist & Weksells Boktryckeri A.B., 1946, p. 306.

activités à cet organisme, rattaché (à sa demande) à l'Etat-major de l'Armée, lui permettaient de rester en contact avec le Souverain.

Léopold III chargea De Man, à la mi-janvier 1940, d'une mission en Italie auprès de Ciano, le ministre des Affaires étrangères du Duce. Il devait vérifier les informations que celui-ci aurait confiées à Marie-José — sœur de Léopold III et bru du Roi d'Italie — à savoir qu'aux environs du 15 janvier la Belgique devait s'attendre à être attaquée (26). De Man, après une entrevue avec chacun des intéressés, revint sans plus de précisions, si ce n'est que l'Allemagne entraînait l'Italie plus loin que cette dernière ne voulait aller : vers la guerre.

Le Roi avait fait à nouveau appel à De Man — qui était déjà un personnage controversé — sans doute parce qu'il le savait tout aussi acharné que lui, dans la défense de la politique de neutralité. Léopold III, malgré toutes les alarmes dont il avait pris connaissance, telles entre autres l'incident de Mechelen sur Meuse, restait convaincu du bien-fondé de la neutralité belge et De Man n'était certainement pas homme à l'en dissuader, son point de vue étant identique. Ceci était peut-être un des prémices de la rupture de Wynendaele.

Le fonctionnement de l'Etat.

La démocratie parlementaire en Belgique fut affublée par d'aucuns, dans les années qui précédèrent la guerre de 1940, du nom de « démocratie bloquée ». Nombreux étaient ceux qui en Belgique, tout comme en France et en Grande-Bretagne, dénonçaient le mauvais fonctionnement des constitutions parlementaires et leur incapacité à régler les problèmes issus de la crise économique. La collusion entre les parlementaires et les puissances d'argent était aussi la cible favorite de l'époque. Nombreux aussi étaient ceux qui échafaudaient des projets de réforme des institutions.

Léopold III assistait à la dégradation des institutions non sans quelque inquiétude. Fidèle au serment qu'il avait prêté, il tenta, à plusieurs reprises de rappeler à leur devoir les politiciens. C'est en 1939 que le Roi fit le plus nettement part de ses sentiments quant à sa conception du fonctionnement de l'Etat.

Après le remaniement du Gouvernement Spaak, le Souverain critiqua la crise d'autorité dont souffrait le régime et ce lors du Conseil des Ministres du 2 février 1939 : « Aux pouvoirs constitutionnels se substitue

(26) DE MAN H., *Cavalier seul*, pp. 214-216 et CRSGM, Arch. HDM, 3/102 et 3/103 (notes concernant les entretiens de HDM en Italie et Mémoire concernant la mission en Italie, début 1940).

l'influence grandissante des partis politiques. Les Ministres deviennent les mandataires de leur parti, les gouvernements se disloquent et démissionnent sans être renversés par le Parlement... Les responsabilités sont déplacées ; c'est la crise de l'autorité... ». Au Conseil des Ministres du 7 février 1939, suite à l'affaire Martens, il rappelait aux Ministres qu'ils étaient exclusivement les agents du Pouvoir exécutif et qu'ils devaient agir pour le bien du pays : « Le Roi, dit l'article 65 de la Constitution, nomme et révoque ses Ministres. Dans l'exercice de ce droit, il tient évidemment compte de l'état de l'opinion. Mais une fois nommés, les Ministres sont exclusivement les agents du Pouvoir Exécutif. Ils ne sont ni les délégués d'un parti, ni les représentants d'une région... Le Pays attend des Ministres qu'ils exercent leurs fonctions au seul service des intérêts de l'Etat ».

Enfin après les élections du 2 avril 1939, confronté avec les difficultés de constituer un gouvernement, il convoque un groupe d'hommes représentatif, auxquels il réitéra ses inquiétudes face aux dangers de chaos qui menaçaient le pays : « La Monarchie constitutionnelle est bâtie sur le principe d'une rigoureuse séparation des pouvoirs. Elle suppose à côté du Parlement qui légifère et qui contrôle, un pouvoir exécutif qui gouverne. Le Pouvoir exécutif appartient au Roi (art. 29 de la Constitution) qui nomme et révoque ses ministres (art. 65) seuls responsables devant le Parlement (art. 63)... La première condition qui s'impose, celle dont dépend, je n'hésite pas à l'affirmer, le sort même de notre régime, c'est la *restauration*, dans toute son indépendance et dans toute sa capacité d'action, d'un *pouvoir exécutif* vraiment responsable, c'est-à-dire formé d'hommes qui puissent assurer le gouvernement du pays pendant toute une législature si possible, sans se trouver entravés dans leur action par des mots d'ordre de partis, par des décisions de groupes et de sous-groupes politiques ou par des préoccupations électorales ».

L'idée clé de ces interventions est le renforcement de l'exécutif dans le cadre de la Constitution, et aussi un assainissement des mœurs politiques.

Henri De Man publia dans *Leiding*, en février, mars, avril 1939, trois articles concernant la crise de la démocratie et portait ses griefs contre l'outil politique tout en proposant des réformes. Il désirait voir concorder la durée d'un gouvernement avec la durée constitutionnelle du Parlement. Dans la pratique cela eut permis aux ministres d'accomplir un travail meilleur et des réformes plus sérieuses (27). Ainsi ils seraient à l'abri des pouvoirs

(27) DE MAN H., *Regering en Parlement*, in *Leiding*, 1^e jaargang, n^o 3 (mars 1939), p. 147.

extraparlimentaires (28). D'autre part De Man tenait à ce que le Gouvernement s'affirmât en tant que pouvoir à part entière. C'est-à-dire qu'il ne soit plus considéré comme une excroissance du Parlement (29). Pour ce faire il fallait déparlementariser sa composition : « organiser le gouvernement à l'intérieur, de façon qu'il soit un exécutif homogène au lieu d'être un Parlement en petit format » (30). Les opinions partisans devaient être exclues en son sein, « les ministres étant responsables devant le Parlement mais nullement ailleurs » (31).

À côté de l'exécutif qui dirige, le législatif doit contrôler. Pour De Man, cela signifiait une redéfinition du rôle du Parlement. Le système bicaméral, mettant côte à côte des organes ayant pratiquement la même fonction, a pour conséquence une perte de temps. La suppression d'une de ces chambres s'imposait. En outre le recours au référendum à l'initiative de l'exécutif était prévu (32). Commentant ses projets de réforme, De Man insistait sur le fait qu'il ne considérait pas l'exécutif comme une extension du législatif mais bien comme une fonction essentielle, à l'instar du judiciaire (33). Henri De Man estimait qu'il fallait rompre avec la vieille démocratie héritée du libéralisme et inadaptée aux réalités du moment.

Dans l'argumentation de De Man en faveur d'un gouvernement de législature, il fut relevé à l'époque la phrase suivante : « la Constitution n'empêche... pas le Roi de nommer ses Ministres pour un certain temps » (34). Ce qui constitue une hérésie juridique. En effet, « le résidu de souveraineté ne réside pas chez le Roi mais aux Chambres... ce qui veut dire que le Roi peut non pas faire tout ce que la Constitution ne lui interdit pas, mais seulement ce que la Constitution lui permet précisément » (35). Une telle interprétation de notre Loi fondamentale dans le chef de celui qui allait être le conseiller du Roi notamment à Wynendaele peut paraître pour le moins inquiétant.

Le parallèle fait entre les conceptions, en matière de gestion de l'Etat, de Léopold III et Henri De Man, fait apparaître que celles-ci avaient des traits communs. La quasi-identité de vues qu'avaient les deux hommes de la situation politique intérieure belge et de la manière d'y pallier

(28) *Id.*, *Oude en Nieuwe Democratie*, in *Leiding*, 1^e jaargang, n^o 5 (mai 1939), p. 301.

(29) *Id.*, *Regering en Parlement*, in *Leiding*, p. 151.

(30) *Ibidem*, p. 152.

(31) *Ibidem*.

(32) *Id.*, *Hervorming van het Parlement*, in *Leiding*, 1^e jaargang, n^o 4 (avril 1939), pp. 202 et s.

(33) *Ibidem*, p. 203.

(34) *Id.*, *Regering en Parlement*, in *Leiding*, p. 147.

(35) VOS H., *Regering en Parlement*, in *Leiding*, 1^e jaargang, n^o 8 (août 1939), p. 328.

ne devait que les rapprocher encore plus étroitement, puisqu'ils partageaient déjà des opinions similaires en politique étrangère. Ceci n'est peut-être que présomption, mais sans doute a dû compter dans une certaine mesure lors des événements qui précédèrent et suivirent Wynendaele.

Wynendaele.

A la déclaration de la guerre, l'Oeuvre Elisabeth n'ayant plus de fonction immédiate à remplir, Henri De Man se vit confier par Léopold III la mission de veiller à la sécurité de la Reine-mère Elisabeth. Il devait durant toute la campagne rester à ses côtés (36). Déjà lié au Roi, cette fonction renforçait sa position et le désignait comme conseiller politique du Souverain. Conformément à l'article 68 de la Constitution, ce dernier avait pris le commandement de l'armée. Le Roi était de fait presque complètement coupé de ses Ministres et n'avait avec eux plus que des contacts occasionnels. Dans ces circonstances De Man prit une place de plus en plus importante au côté du Roi. C'est notamment lui qui rédigea la lettre envoyée par Léopold III au Roi Georges VI d'Angleterre, le 25 mai 1940. Celle-ci annonce la capitulation de l'armée belge à brève échéance et la décision du Souverain de rester en Belgique occupée pour mieux aider son peuple.

Cette vision des choses n'était pas partagée par les membres du gouvernement. Déjà au fil des événements militaires, des divergences de vues entre le Roi et ses Ministres avaient fait jour. Léopold III désirait rester avec son armée. Le gouvernement voulait qu'il assume plutôt que son rôle de Chef de l'Armée celui de Chef de l'Etat (37). Les Ministres désiraient qu'il les accompagne en France pour continuer la lutte, et dans le cas où le Souverain resterait en Belgique occupée, ils considéraient que la légitimité constitutionnelle leur reviendrait. L'entourage du Roi — Henri De Man et Raoul Van Overstraeten (38) — leur paraissait suspect et ils le sentaient enclin à ne pas capituler sans prendre des mesures quasi gouvernementales quitte à instaurer un régime autoritaire basé sur la personne royale et ce sous la coupe de l'Allemagne nazie.

A Wynendaele, le 25 mai, eut lieu la dernière entrevue de Léopold III et de ses principaux ministres. Pierlot, Spaak, Denis et Vanderpoorten essayèrent en vain de le convaincre par tous les moyens de quitter le

(36) DE MAN H., *Cavalier seul*, pp. 219-247 (récit de la campagne des 18 jours).

(37) GERARD-LIBOIS J. et GOTOVITCH J., *op. cit.*, pp. 98-104.

(38) Le général-major Raoul Van Overstraeten était le conseiller militaire du Roi et *en fait* le vrai Chef de l'Armée.

territoire national pour continuer la lutte. C'est de cette époque que remonte l'animosité générale à l'égard d'Henri De Man qui présent à Wynendaele ne fit rien pour convaincre le Roi à les suivre alors qu'à cette époque il était de fait le principal conseiller politique du Souverain (39).

L'« affaire du blanc-seing » confirma les ministres dans leurs soupçons à l'égard de De Man. En effet, M. Pierlot reçut à Paris le 26 mai par le biais de l'Ambassade de Belgique à Londres une note du Roi formulée par Henri De Man et Willy de Grunne (Grand-Maître de la Maison de la Reine Elisabeth) demandant la signature d'un ministre afin qu'elle « puisse figurer sur l'acte de démission des ministres actuellement en fonction et la nomination d'un ministre nouveau » (40). La réponse du Gouvernement fut négative. Pour celui-ci, il était clair que certaines personnes dans l'entourage du Roi désiraient à tout prix former un gouvernement en Belgique occupée et les noms de De Man et Van Overstraeten étaient les plus cités (41).

La signature d'un ministre réclamée par le Roi faisait suite à une consultation que celui-ci avait eue avec l'Avocat général à la Cour de Cassation : Hayoit de Termicourt, qui lui avait indiqué que cette solution pouvait être uniquement envisagée afin de pouvoir entamer des négociations préliminaires avec l'ennemi (42). Ne cherchons pas plus loin les motifs qui avaient poussé le Roi à faire cette démarche, mais attachons-nous à l'avis qu'avait son conseiller politique sur la question. Cela semble révélateur. Le Roi, d'après De Man, pouvait nommer en cas de besoin de nouveaux ministres et faire contresigner leur nomination par eux-mêmes (43). Il interprétait l'article 64 de la Constitution (« le Roi nomme et révoque ses ministres ») de la façon suivante : « l'article 64 ne vise pas à assurer la permanence des fonctions ministérielles contre la volonté du Roi, mais seulement à empêcher le Roi de gouverner sans ministres responsables » (44).

Et dans ce cas particulier : « Le Roi aurait donc parfaitement pu, dans les circonstances, prendre un arrêté, contresigné par au moins un nouveau ministre révoquant les anciens et nommant les nouveaux » (45).

Cette conception du rôle du Roi rappelle celle qui était développée dans Leiding quant à la nomination des ministres pour une durée de quatre

(39) VAN PESKI A.M., *Hendrik De Man*, Brugge-Utrecht, Desclée De Brouwer, 1969, p. 138.

(40) CRSGM, Arch. HDM, 5/B/132.

(41) PIRENNE J., *Mémoires et Notes politiques*, Verviers, André Gérard, 1975, p. 179.

(42) CRSGM, Arch. HDM, 5/A/120.

(43) CRSGM, Arch. HDM, 5/A/118, p. 22.

(44) et (45) CRSGM, Arch. HDM, 5/A/118, p. 22.

ans où il semblait aussi oublier que le résidu de souveraineté ne réside non pas chez le Roi mais dans la Nation et ses Représentants.

De Man espérait-il constituer un gouvernement en Belgique ? Avait-il l'appui du Roi pour ce faire ? Il semble que l'on puisse répondre affirmativement à ces deux suppositions. Témoins, la visite de De Man faite au gouverneur de la Société Générale M. Galopin et son voyage à Liège et Louvain. Ces deux missions ont été effectuées à la demande du Roi, afin de lui faire rapport sur la situation dans le pays. Témoins aussi, ce qu'écrivait un dignitaire du Palais, le 3 juin 1940, à sa femme : « Mon patron (= Le Roi) est admirable de courage, de dignité et de foi. Comme moi, il dit que c'est une rupture complète avec un passé de politiciens et de maçons qui ne revivra plus » (46).

D'autre part, Léopold III, le 30 mai 1940, reçoit la visite de l'Ambassadeur d'Italie en présence d'un diplomate allemand. Ce dernier fit un rapport au Ministre des Affaires étrangères du Reich, de l'entrevue. Il en ressort que le Roi ne devait pas exclure complètement de reprendre certaines de ses prérogatives de Chef de l'Etat dans un avenir proche (47).

Les premiers mois de l'occupation.

Après la capitulation, la décision du Roi Léopold III de rester en Belgique en tant que prisonnier de guerre fut accueillie avec enthousiasme par la population et comme l'écrit P. Struye : « le pays tout entier se rallia autour du Roi » (48). Ce sentiment de loyalisme dynastique se vit renforcé par l'attitude hostile du gouvernement à l'égard du Souverain. Le pays, de plus, avait été traumatisé par la fuite des « notables » devant l'invasion allemande. Une certaine presse et les allemands ne manquèrent pas d'exploiter le fait, ce qui eut pour conséquence de faire apparaître en même temps que les manifestations de loyalisme envers le Roi un courant nettement anti-gouvernemental qui devait déboucher sur une fureur anti-parlementaire (49).

Le spectacle de la débâcle française, et les offres de collaboration du Maréchal Pétain, faisaient envisager une cessation des hostilités à court terme. Dans cette optique, il était à envisager que la Belgique recouvrerait, si pas son indépendance totale, du moins une partie et garderait à sa tête le Roi. A ce sujet, citons encore P. Struye : « la population

(46) ARON R., *op. cit.*, p. 303.

(47) ARON R., *op. cit.*, pp. 304-307.

(48) STRUYE P., *L'évolution du sentiment public en Belgique sous l'occupation allemande*, Bruxelles, Lumière, 1945, p. 18.

(49) STRUYE P., *op. cit.*, p. 20.

belge donna alors l'opinion d'être, aux trois quarts peut-être, ralliée ou largement résignée à l'ordre nouveau et il est permis de croire que si l'Allemagne avait choisi ce moment pour proclamer solennellement qu'elle entendait maintenir le Roi sur le Trône, faire la paix avec la Belgique et lui reconnaître un statut d'indépendance à la manière slovaque, la grosse majorité de l'opinion publique aurait marqué une satisfaction profonde » (50).

Dans le courant du mois de juin, des personnalités se mirent à envisager l'hypothèse d'un gouvernement en Belgique occupée : parmi celles-ci Paul Tschoffen, ancien ministre catholique et le Comte Lippens, Ministre d'Etat, libéral (51). La caractéristique commune de ces projets était l'instauration d'un nouveau gouvernement reposant sur une autorité royale forte regroupant en ses mains le pouvoir exécutif et législatif, la nation n'étant représentée que par une chambre corporative.

Henri De Man ne pouvait échapper à ce courant d'idées puisque déjà avant la guerre, il avait défini ses conceptions de la démocratie « renforcée ». Or à l'époque, De Man, insistons sur le fait, était le principal conseiller politique de Léopold III. Le Souverain l'avait informé, le 1er juin, de la décision allemande de remettre « la solution de la question de l'administration de la Belgique jusqu'à la fin des opérations militaires continentales » (52). Il était aussi sans nul doute au courant de l'offre d'entretien avec Hitler qui avait été apportée par deux émissaires allemands au Souverain le 31 mai et de la réponse positive de celui-ci (53). Le Roi confirma le 26 juin sa disposition à rencontrer Hitler.

Ces circonstances ajoutées au sentiment généralement répandu d'une fin prochaine des hostilités avaient dû faire naître un espoir chez Léopold III et son conseiller quant au statut politique futur du pays. De Man aurait reçu, de plus, des assurances du Gouverneur militaire de la Belgique et du Nord de la France, le Général von Falkenhausen, quant aux intentions allemandes face aux problèmes intérieurs belges et aux organisations socialistes et qui peuvent se résumer ainsi : non intervention de l'autorité occupante dans la mesure où les activités belges ne leur nuisent pas ; ce qui sera démenti par la suite (54).

En conséquence, Henri De Man mit au point une série de programmes sur base de discussions qu'il eut avec le Roi (55). Parmi ceux-ci, il y a

(50) STRUYE P., *op. cit.*, p. 20.

(51) GERARD-LIBOIS J. et GOTOVITCH J., *op. cit.*, pp. 203-210.

(52) DE MAN H., *Cavalier seul*, p. 247.

(53) DE JONGHE A., *Hitler en het politieke lot van België (1940-1941)*, Antwerpen-Utrecht, De Nederlandsche Boekhandel, 1973, p. 144.

(54) DE MAN H., *Cavalier seul*, pp. 251 et s.

(55) DE JONGHE A., *op. cit.*, p. 142

le programme du 19 juin 1940, rédigé à la demande du Roi Léopold (56) et contenant les principes suivants : « consolidation de la monarchie constitutionnelle » et « constitution d'un gouvernement chargé temporairement de tout le pouvoir législatif et exécutif » ; par voie de plébiscite « remplacement des Chambres par des institutions consultatives à base corporative » ; « suppression des partis en faveur d'un parti unique » dans le domaine syndical, mutualiste, coopératif, pour le gouvernement de la jeunesse, des anciens combattants, etc... » ; « protection de la race » en respectant les commandements de l'humanité ; « régime économique et social basé sur obligation pour tous de travailler », et « abolition des privilèges de la fortune, diminution des inégalités sociales ».

Le contenu du texte rappelle dans les grandes lignes ce que De Man avait déjà développé dans *Leiding*.

La différence résidant entre les principes développés dans *Leiding* et le programme du 19 juin, est que ce dernier ne tient plus compte des institutions de l'Etat telles qu'elles existaient auparavant. Expliquons-nous, l'armature de l'Etat d'avant-guerre étant disloquée et le sentiment populaire fortement anti-parlementaire, qui se ralliait autour de la personne du Roi, étaient des éléments favorables pour pouvoir faire des réformes sans tenir compte des obstacles qui étaient les structures anciennes et auxquelles se heurtaient les projets exposés dans *Leiding*. S'ajoutait à cela la conception qu'avait De Man de l'autorité royale ; or en juin-juillet 1940, la position du Roi qui était dans la Belgique de l'époque le dernier élément d'autorité respectée, cadre absolument avec ces velléités de réformes.

En effet Henri De Man, en mai 1938, alors encore seulement vice-président du POB, écrivait les lignes suivantes, inédites, concernant le rôle qu'il espérait voir jouer par la monarchie :

« Le manque d'autorité qui caractérise la plupart des régimes démocratiques actuels est l'une des causes psychologiques profondes des progrès du fascisme. Là où la faiblesse de l'autorité s'est fait ressentir plus fort que l'attachement à la démocratie, le fascisme est arrivé au pouvoir. Les autres démocraties, ou bien tombent en décadence, comme ce fut le cas en Espagne, et comme ce sera peut-être le cas en France, ou bien

(56) CRSGM, Arch. HDM, 5/C/142. Peter Dodge annexe ce document à son œuvre (p. 240) en omettant de citer la notation manuscrite « rédigé à la demande de R.L. ». A. De Jonghe met en doute l'authenticité de celle-ci (*op. cit.*, p. 143). Yves Lecocq, beau-fils de H. De Man, écrit à ce sujet : « Un soir de juin, De Man me demanda de lui dactylographier un texte d'une page intitulé « 19 juin 1940 : Programme de restructuration politique rédigé à la demande de R.L. », qu'il devait porter le lendemain à Laeken, in *Bulletin de l'Association pour l'étude de l'œuvre d'Henri De Man*, Genève, n° 3, juin 1975, p. 9.

elles s'attachent à une autorité d'ancienne origine, comme la monarchie constitutionnelle » (57).

Le Manifeste du 28 juin 1940 aux membres du POB fut le fruit d'une collaboration entre le Roi et le Président du POB. Ce dernier devait à ce sujet écrire, par après, qu'il (le programme) « a été soumis au Roi qui en a discuté les termes avec moi et n'a proposé que deux légères modifications aussitôt acceptées » (58).

Moins technique que le programme du 19 juin dont il reprenait cependant certains thèmes, nous croyons pouvoir dire que le manifeste du 28 faisait figure d'appel vers un but non encore complètement défini (incertitude de la situation) mais qui aurait pu être justement ce programme du 19 juin. Plus qu'un manifeste limité aux seuls membres du POB dont il estime le rôle politique utile et glorieux mais néanmoins terminé, il s'adressait à l'ensemble de la nation.

On y relève les mots clefs suivants (59) :

- le rôle du chef et d'une élite,
- l'Etat autoritaire générateur de justice sociale fondée sur l'obligation pour tous de travailler,
- l'ordre socialiste sous le régime d'une solidarité nationale groupant les forces vives du peuple belge dans un parti unique autour du Roi.

Le fait de la victoire allemande y était clairement accepté : « la guerre ayant amené la débâcle du régime parlementaire et de la plutocratie capitaliste dans les soi-disant démocraties » (60).

Ce manifeste aurait donc pu avoir pour but d'ouvrir la voie à un programme tel que celui du 19 août 1940, si pas à celui-ci même. D'après A. De Jonghe, la publication du manifeste début juillet avait été en fait concertée avec la réaffirmation de Léopold III, le 26 juin, de son désir de rencontrer Hitler en vue de discuter du problème du statut futur de la Belgique (61). De fait, les affirmations de De Man selon lesquelles c'était « par une série de hasards qu'il (le manifeste) se trouvât néanmoins imprimé (...)

(57) Extrait de DE MAN H., *Réflexions sur la monarchie constitutionnelle*, texte dactylographié inédit, daté du 23 mai 1938 et cité par DODGE P., *op. cit.*, p. 192, note 2.

(58) POULET R., *Une lettre à Léopold III d'Henri De Man*, Bruxelles-Liège, Ed. Nationales, 1971, p. 41.

(59) GERARD-LIBOIS J. et GOTOVITCH J., *op. cit.*, p. 221 et BALTHAZAR H., *Henri De Man dans la « Révolution avortée »*, in *Revue européenne des sciences sociales et Cahiers Vilfredo Pareto*, T. XII, n° 31, Genève, Droz, 1974, p. 207.

(60) CRSGM, Arch. HDM, 10/389 (Manifeste aux membres du POB).

(61) DE JONGHE A., *op. cit.*, p. 144. L'auteur réfute la thèse léopoldiste d'un roi-prisonnier de guerre étranger à toute tractation politique.

plusieurs jours après, alors que l'éventualité qui avait provoqué sa rédaction avait disparu et que je n'y pensais déjà plus » (62), sont contredites par différents éléments :

1. Le texte du manifeste avait été déposé par De Man lui-même à l'administration militaire allemande le 25 juin pour autorisation de publier et lorsqu'il parut c'était sans l'avoir reçue, mais De Man s'en excusa immédiatement « invoquant un malentendu, ses hommes de confiance ayant cru — indûment mais de bonne foi — que la permission avait été accordée » (63). Selon les auteurs de l'an 40, il semble certain que De Man ait veillé à sa publication dans la Gazette de Charleroi et Vooruit (64). Le manifeste parut donc le 3 juillet dans La Gazette de Charleroi, le 5 juillet dans Le Soir, le 6 dans Volks en Staat et le 9 dans Vooruit. Ensuite, l'autorité allemande s'y opposa parce que le ton du texte était trop belgiciste et déplaisait aux groupes flamands (65).

A noter que dans le courant du mois d'avril 1941, le journal « Le Travail » le reproduisait dans un numéro spécial de propagande (66).

2. De Man fait allusion à une éventualité qui avait disparu (67), il ne pouvait viser indirectement le veto de Hitler concernant les activités politiques en Belgique puisqu'il mena la politique développée dans le manifeste dans le courant du mois et bien plus longtemps encore puisqu'il écrivit : « mon manifeste de juin 1940, dont mon attitude jusqu'en juin 1941 a, en effet, découlé » (68). Notons encore que le Palais et De Man ne prirent connaissance des intentions de Hitler que le 25 juillet puisque celles-ci, interdisant au Roi toute activité politique et contrôlant sévèrement ses contacts, dataient du 20 juillet ; or 3 semaines s'étaient alors écoulées depuis la publication (69).

Fort de l'appui du Roi, on peut présumer que De Man avait cru son heure arrivée avant qu'il n'ait eu pris connaissance des intentions du Führer. L'occasion se prêtait à la réalisation des objectifs qu'il avait depuis longtemps définis mais que maintenant il pouvait exposer plus radicalement qu'avant-guerre (70). L'accueil fait au manifeste fut cepen-

(62) DE MAN H., *Cavalier seul*, p. 254.

(63) GERARD-LIBOIS J. et GOTOVITCH J., *op. cit.*, p. 224.

(64) GERARD-LIBOIS J. et GOTOVITCH J., *op. cit.*, p. 223.

(65) GERARD-LIBOIS J. et GOTOVITCH J., *op. cit.*, pp. 224 et s.

(66) CRSGM, Arch. HDM, 9/10.385.

(67) DE MAN H., *Cavalier seul*, p. 254.

(68) POULET R., *op. cit.*, p. 41.

(69) DE JONGHE A., *op. cit.*, p. 147.

(70) Camille Huysmans, dans une lettre, « relie le manifeste du 28 juin au socialisme autoritaire prôné dans la revue *Leidting* », cf GERARD-LIBOIS J. et GOTOVITCH J., *op. cit.*, p. 406.

dant très mitigé : ni enthousiasme, ni indignation — signe caractéristique de l'atmosphère de l'époque (71).

Il reste encore un point obscur. Henri De Man aurait effectué en août 1940 un voyage à Berlin. Il le niera après la guerre. Les témoignages manquent à ce sujet. Le voyage aurait eu pour objet, entre autres, le rétablissement du Roi dans ses hautes fonctions (72). Or il est peu probable que le Roi ne l'eut pas informé du veto du 20 juillet 1940 alors qu'il était son principal conseiller politique. De même, si De Man a effectué un voyage à Berlin, il ne peut en avoir caché l'objet au Souverain. Si le voyage a eu lieu, on est en droit de se poser certaines questions. De Man tenta-t-il de faire ramener les instructions de Hitler en se rendant à Berlin ? Fut-il seulement pris en considération ? Les questions restent posées. Mais il nous paraît bon de rappeler ce que De Man écrivait au sujet de la demande d'entrevue à Hitler lors de sa mission de paix en 1939 : « le Roi Léopold tenait beaucoup à cette dernière, en raison de sa conviction que les contacts personnels seuls permettaient d'exercer auprès de Hitler une influence sérieuse » (73). Léopold III se rendit lui aussi chez Hitler en novembre 1940, mais ceci est une autre histoire.

Présomptions

Un gouvernement fort appuyé sur l'autorité royale était pour Henri De Man la planche de salut de la Belgique face au chaos intérieur et à la tourmente régnant en Europe. En 1938, il avait remis une note en ce sens au Roi. On peut se demander si celui-ci partageait ce point de vue.

En faisant le tracé des relations Léopold III - Henri De Man entre 1938-1940 on peut dégager les idées qui présidaient à celles-ci. Elles sont révélatrices. Il y a d'abord entre eux une commune identité de vues en matière de politique étrangère et plus particulièrement en ce qui concerne la façon de maintenir la Belgique dans une stricte neutralité. D'autre part il y a un dépit commun face au mauvais fonctionnement des institutions. Les responsables de cette situation étaient pour tous deux les mêmes, à savoir les politiciens, les partis et toutes les autres forces extra-parlementaires. La crise de l'autorité était un de leur principal souci. La défense de ces positions valut à De Man de se retrouver isolé

(71) Ce que, dans l'An 40, on appelle l'« air du temps » ayant des symptômes de désarroi, décomposition et hésitation, cf GERARD-LIBOIS J. et GOTOVITCH J., *op. cit.*, p. 398 et BALTHAZAR H., *art. cité*, p. 200.

(72) GERARD-LIBOIS J. et GOTOVITCH J., *op. cit.*, p. 231.

(73) DE MAN H., *Cavalier seul*, p. 208.

dans son propre parti. Le Souverain, quant à lui, s'il avait fait part de ses idées avec la réserve due à ses fonctions, était loin d'entretenir des relations des plus sereines avec son gouvernement, pour les raisons exposées ci-dessus.

C'est placé dans cette situation inconfortable que réagirent les deux hommes face aux événements de mai 1940. Confrontés au désastre des opérations militaires, il ne se présenta à leur esprit qu'une seule solution : la capitulation et le retour du Roi à Bruxelles avec l'éventualité de reprise par celui-ci de ses prérogatives constitutionnelles. Le Roi était acquis à cette vision des choses lors de la dernière confrontation qu'il eut avec ses ministres à Wynendaele. De là découle la rupture entre eux et leur Souverain mais aussi entre eux et De Man.

La défaite et l'occupation de la Belgique firent envisager, au Roi et à son conseiller, l'éventualité d'instaurer en Belgique un régime nouveau débarrassé des éléments paralysants qu'étaient l'institution parlementaire, la particratie et les politiciens... Le pouvoir royal devait y jouer un rôle déterminant, le manifeste du 28 juin en est la preuve éclatante.

De Man écrira qu'il voyait dans la royauté face à une société démagogique où n'existaient plus que des valeurs matérielles : « le dernier et précieux vestige d'une autorité basée sur la foi jurée, les obligations de la naissance, et une hiérarchie des valeurs indépendante de l'argent (74). Le Roi partageait-il ce point de vue ? Il faut croire que oui. Dans une lettre de De Man adressée au Roi en novembre 1946, suite au jugement dont il avait été l'objet, on relève ceci : « La pierre angulaire du réquisitoire et du jugement était mon manifeste de juin 1940. Qu'en resterait-il si l'on savait que ce manifeste a été soumis au Roi qui en a discuté les termes avec moi... ? ».

Summary :

The relationship Leopold III - Henri De Man (1938-1940).

During the campaign of may 1940 and the following month, King Leopold III had as principal political counsellor Henri De Man. He played a primordial role during that period, which was rich with extremely important events for the future of Belgium, such as the surrender of the army and the problem of the King reassuming or not his constitutional prerogative during the occupation.

The former socialist minister did not accidentally hold the situation of confident of the King. Indeed, both men became friends before the war.

(74) DE MAN H., *Après Coup*, p. 310.

They shared similar conceptions about interior and foreign policy-problems. In fact, Leopold III supported De Man in his attempt, during the winter 1938-1939, to convoke a peace conference. On the other end early 1939 they both expressed rather similar conceptions on the functioning of the Belgian institutions and especially on the lack of authority of the executive power. The projects of manifestoes by De Man concerning the political future of Belgium were grounded on a reinforcement of the executive power. So the manifesto of June 1940, a consequence of De Man's contacts with the King, reveals the role which the King should or could have assumed if Hitler had permitted it.

